

**Ministry of Education**

Minister

Mowat Block  
Queen's Park  
Toronto ON M7A 1L2

**Ministère de l'Éducation**

Ministre

Édifice Mowat  
Queen's Park  
Toronto ON M7A 1L2



Le 20 septembre 2017

Monsieur Denis Chartrand  
Président, ACÉPO  
439, avenue University, bureau 800  
Toronto (Ontario) M5G 1Y8

Monsieur Jean Lemay  
Président, AFOCSC  
67, rue Yonge, bureau 1202  
Toronto (Ontario) M5E 1J8

Monsieur Patrick Daly  
Président, OCSTA  
C. P. 2064  
20, avenue Eglinton Ouest, bureau 1804  
Toronto (Ontario) M4R 1K8

Madame Laurie French  
Présidente, OPSBA  
1850-439, avenue University  
Toronto (Ontario) M5G 1Y8

Madame,  
Messieurs,

Je vous remercie d'avoir pris le temps de venir nous rencontrer, la ministre Liz Sandals et moi-même, le 6 septembre dernier. Je vous sais gré d'avoir discuté avec franchise de la mise en œuvre des programmes de rémunération des cadres des conseils scolaires et d'avoir formulé des commentaires constructifs à ce sujet.

Le 31 août 2017, le Ministère a approuvé le cadre provincial de rémunération des cadres que vous avez proposé. L'adoption d'un cadre provincial qui compte sur le soutien du secteur et du Ministère constitue un premier pas décisif menant à l'élaboration par les conseils scolaires de programmes de rémunération des cadres conformes aux exigences réglementaires gouvernementales, d'ici le 29 septembre 2017.

.../2

**ONTARIO**  
**15010**

Pour faire suite aux discussions que nous avons eues au cours de notre rencontre, j'aimerais vous communiquer les renseignements suivants :

- Les conseils scolaires peuvent augmenter l'enveloppe de rémunération des cadres, chaque année, jusqu'à concurrence du taux d'augmentation maximal. Il est essentiel que chaque conseil scolaire tienne compte de la nécessité d'administrer la rémunération des cadres de manière responsable lorsqu'il détermine le taux d'augmentation réel qu'il applique à son enveloppe chaque année.
- Le Ministère s'engage à ajuster les Subventions pour les besoins des élèves (SBE), sous réserve de l'obtention de toutes les approbations nécessaires et usuelles. Le Ministère déterminera la valeur des rajustements à apporter aux SBE en fonction de la version définitive du programme de rémunération des cadres de chaque conseil scolaire. Au cours des prochaines années, le gouvernement déterminera s'il est nécessaire d'apporter d'autres modifications en matière de financement.
- Le Ministère demandera à chaque conseil scolaire de lui fournir d'autres données, telles que des données au sujet du traitement et de la rémunération au rendement versés à chaque cadre du conseil scolaire pour les années scolaires 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018.

Par ailleurs, j'aimerais rappeler certaines des obligations des conseils scolaires en vertu de la *Loi de 2010 sur la responsabilisation du secteur parapublic* (LRSP) et de la *Loi de 2014 sur la rémunération des cadres du secteur parapublic* (LRCSP) :

- En vertu de l'article 7.6 de la LRSP, il est interdit de modifier le régime de rémunération d'une manière qui aurait pour effet d'augmenter la rémunération qui peut être versée à un cadre désigné. La LRSP définit le « régime de rémunération » comme les dispositions portant sur le calcul et l'administration de la rémunération d'une personne.
- En vertu de l'article 7.7 de la LRSP, il est interdit d'augmenter le traitement d'un cadre désigné, ou de lui accorder les augmentations prévues en vertu d'un régime de rémunération qui était en vigueur à la date d'effet des dispositions relatives à la restriction.

- En vertu du paragraphe 3.2(1) du Règlement de l'Ontario 304/16 pris en application de la LRCSP, l'enveloppe des traitements et rémunérations au rendement doit correspondre au total des traitements et rémunérations au rendement que l'employeur désigné a accordés à l'ensemble de ses cadres désignés pour l'année de paie précédente.

Je suis convaincue que ces renseignements faciliteront l'élaboration et la mise en œuvre des programmes de rémunération des cadres des conseils scolaires.

Je tiens encore une fois à remercier vos associations pour leur travail. Le Ministère demeure résolu à travailler avec vous en vue de mettre en œuvre le programme de rémunération des cadres dans un esprit de collaboration.

Si vous avez des questions ou si vous souhaitez obtenir des précisions, veuillez communiquer avec Joshua Paul, sous-ministre adjoint, Division du soutien aux immobilisations et aux affaires, par courriel à [joshua.paul@ontario.ca](mailto:joshua.paul@ontario.ca) ou par téléphone au 416 325-6127.

Veillez agréer, Madame, Messieurs, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La ministre de l'Éducation,



Mitzie Hunter

c. c. L'honorable Liz Sandals, présidente du Conseil du Trésor